

L'INDÉPENDANT

JOURNAL HEBDOMADAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL & D'ANNONCES JUDICIAIRES

TELEPHONE

C. P. NORD 17.471

ABONNEMENTS		Un an	Six mois
Bergère (ville)	18 francs	10 francs	
Dordogne et Départements limitrophes	17	10	
Autres départements	20	12	

Les abonnements sont payables d'avance. Ils sont reçus au bureau du Journal et dans tous les bureaux de Poste.

Directeur-Administrateur : **Robert TAILLANDIER**

BUREAUX : 108, Rue Neuve, BERGERAC, en face du Jardin-Public

TARIF DES ANNONCES		la ligne	en 24
Annonces judiciaires
commerciales
Petites annonces classées
Chronique locale

L'INDÉPENDANT publie les Annonces Judiciaires, Légales et Administratives du Département. Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

En réponse à « Gringoire » UNITÉ FRANÇAISE ENCORE ! UNITÉ FRANÇAISE TOUJOURS !

par **Robert TAILLANDIER**
3 blessures
Chevalier de la Légion d'Honneur
Médaille Militaire — Croix de Guerre

MON article de la semaine dernière sur « L'UNITÉ FRANÇAISE » avait été écrit le mardi 10 décembre, remis à la censure le mercredi 11. Il ne pouvait donc être une réponse directe à Gringoire qui, le 12 décembre, me mettait en cause en des termes comportant des injures inqualifiables. Cependant cet article peut être considéré comme la seule réponse qui s'imposait.

Réponse bien française. Réponse d'un ancien combattant qui, comme beaucoup d'autres, a fait son devoir et qui ne craint pas de mettre ses titres militaires en parallèle avec ceux de tous les rédacteurs de Gringoire.

Je n'ai donc rien à y changer et les méprisables attaques de Gringoire ne font que me confirmer dans ma résolution de tout faire pour aider ceux qui veulent l'Union du Peuple de France.

Modeste directeur d'un journal régional, je ne me laisserai pas de faire appel à l'Union Française jusqu'à jour où elle sera pleinement réalisée.

A la face du monde, devant l'occupant, quel meilleur spectacle pourrions-nous offrir ? La presse, surtout la grande presse, a un rôle essentiel à jouer dans ce sens.

En de tels moments, dans l'intérêt supérieur de la Patrie, de telles luttes, de telles attaques ne sauraient être tolérées ; elles sont méprisables certes, mais ce qui est plus grave, elles sont néfastes au pays, à ce pays qui souffre et qui a besoin d'autre chose.

Enfin ! Messieurs de Gringoire, n'écoutez-vous donc jamais, ne lisez-vous donc jamais les admirables messages du Maréchal ? Vraiment vous avez tort ! Ils vous donneraient de belles leçons de patriotisme dont vous pourriez faire avantageusement votre profit.

A la suite de l'attaque inqualifiable dont je viens d'être l'objet de la part de Gringoire, de nombreux amis de toutes les tendances m'ont donné des marques de sympathie. Je les remercie du fond du cœur.

Ces marques d'affection m'apporment un nouveau témoignage de leur fidélité et de leur amitié auquel je suis particulièrement sensible dans les circonstances actuelles.

Elles m'ont permis d'évoquer les chers souvenirs qui nous sont communs : joies et deuils familiaux, et, avec beaucoup, défense d'un même idéal.

Comme vous, comme tous les Français, je souffre des malheurs de notre patrie. La conscience que j'ai d'avoir toujours fait honnêtement, sans ambition, ni intérêt personnel, tout mon possible pour défendre à la fois la paix et l'indépendance de la France, m'aide à supporter les vilaines attaques du rédacteur de Gringoire.

Je vous assure que sans défaillance je continuerai à servir la France, notre idéal de justice, de bonté, de fraternité, de solidarité et de la République.

Mon devoir impérieux était de ne pas laisser porter atteinte à mon honneur. Voilà les raisons de ma réponse et l'objet de l'assignation devant le tribunal correctionnel de Bergerac du journal Gringoire.

D'autre part, je publie la lettre que j'adresse à ce journal.

Au sectarisme anti-français, j'oppose le plus beau sentiment à exalter en ce moment : l'union de tous les Français indispensables pour assurer la dignité et la grandeur de notre chère Patrie.

UNE LETTRE

Monsieur le Gérant du journal Gringoire,
Dans votre journal du 12 décembre 1940, page 3, 6^e colonne, vous m'êtes en cause dans une personnalité. Contre moi à la loi, je vous demande d'insérer ma réponse, à la même place et avec les mêmes caractères.

Vous le savez, Monsieur le Gérant mes salutations distinguées.

A cette heure grave de la vie de notre France bien-aimée, il me serait pénible de me livrer à polémiquer avec vous sur des erreurs, pour ne pas dire plus, commises par vous et vos collaborateurs.

Cependant, qu'il me soit permis, M. le Gérant, de vous dire que notre peuple veut vivre dans le travail, dans l'ordre, sous l'égide du vainqueur de Verdun, mais non dans le bain, dans la vengeance, dans l'illégalité.

Le signataire de l'article que j'ai l'honneur de ne pas connaître s'attache à la Légion d'honneur que le gouvernement de la République française vient de m'accorder pour « 18 ans de pratique professionnelle et de services militaires dont 3 ans de guerre » (Journal officiel du 3 février 1939).

Mon honneur de soldat étant en cause, j'ai le devoir de faire connaître à vos lecteurs mes états de service, afin qu'ils puissent juger en toute impartialité.

Parti le 10 avril 1915, j'ai été envoyé par un obus à la côte 304 au cours de la bataille de Verdun. Blessé par deux obus, j'ai été évacué le 25 mai 1917 à l'hôpital de Mont Cornillet, et ensuite en Belgique, par balle à la jambe, le 18 octobre 1918. Part prisonnier par les Allemands, j'ai pu en traversant la Lys à la nage rejoindre les premières lignes françaises.

Au front, j'ai toujours été volontaire pour les missions les plus périlleuses. Titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre, j'ai été l'objet de plusieurs citations parmi lesquelles je vous demande de mentionner celle-ci :

« Gradé d'un courage et de vaillance, a apporté un précieux concours au cours de la bataille du 20 août 1918. A contribué au nettoyage d'un bois et à la capture de prisonniers ».

« Caporal d'une conduite splendide et d'un courage remarquable, a fait prisonnier, et a eu l'honneur de l'échapper pour rejoindre nos lignes. A été blessé dans son retour ».

« L'individu dont la moralité n'était que trop connue », je cite les mots abrutissants à mon égard de votre rédacteur, est vice-président de la 63^e section des « Médailles Militaires », vice-président du « Sport Nautique de Bergerac », sociétaire à laquelle il appartient depuis 1911 ; vice-président du « Pigeon Club » ; membre du comité directeur de l'U. S. Sportive Bergeracoise ; secrétaire général de la Confédération Générale Paysanne et secrétaire général adjoint de la Fédération R. et S. du département de la Dordogne.

Je viens de vous démontrer que je n'ai pas à regretter de ma situation d'honneur, le sonnalbe que vous tenez qui ont l'honneur de la porter sont des titres militaires équivalents aux miens.

Et pour terminer ce trop long plaidoyer, je tiens à vous dire que la réputation de notre Patrie ne viendra pas de nos discordes, mais du fruit de notre labeur et de notre patience.

Travaillez à l'union des Français, au lieu de semer la haine, et votre journal sera alors à la hauteur de la révolution qui vient de s'accomplir.

ROBERT TAILLANDIER.
Chevalier de la Légion d'honneur,
Médaille Militaire, Croix de Guerre

Colonies et paludisme

Le plus lourd tribut que nos colonies paient au climat est celui du paludisme qui est leur plus grand ennemi. Ce genre de maladie est obligé de subir de dures variations climatiques, des changements de régime, parfois des excès de chaleur, et les infections microbiques (paludisme), sont les plus dangereuses et les plus fréquentes des infections bactériennes. Celles-ci sont violemment combattues par la tiase Vichy-fluore grâce notamment aux principes actifs du boldo, du bromure, associés au sel de soude de la base de Vichy qui composent cette bienfaisante tiase, préviennent de nos colonies qui peuvent ainsi aisément parer aux dangers des affections bactériennes. Au plus, la tiase Vichy-fluore est très agréable au goût, et nombreux sont les personnes qui l'ont adoptée à la place du thé, de la vanille ou de la tiase, infusions aromatisées, alors que Vichy-fluore est active et bienfaisante. La Gde Bo : 8 fr. 90. Ttes Phies.

La marche des Evénements au jour le jour

Le fin de la semaine a été marquée par le Laval du ministère. Dans un message, le Maréchal Pétain a déclaré que ce changement n'est causé que par des raisons de politique intérieure qui ne regardent en rien les relations avec l'Allemagne.

Le successeur éventuel du Maréchal sera désigné par le conseil des ministres à la majorité des voix.

Au cours du même conseil, M. Jacques Chevalier a été nommé secrétaire d'Etat à l'Instruction publique en remplacement de M. Ripert.

Au conseil des ministres de dimanche matin, le Maréchal Pétain a marqué son intention de créer une assemblée consultative.

De ce jour également, la déposition du duc de Reichstadt remise par le Führer à la France, repose aux Invalides. L'Algie et l'Algion dorment maintenant côte à côte.

Lundi. On déclare à Washington que le retour de M. Roosevelt précède à l'heure actuelle les activités politiques et diplomatiques.

M. Pierre Cathala a quitté Paris pour Vichy. Son secrétaire est resté à la présidence du Conseil.

Mardi. Le colonel américain Donovan, chargé d'une mission spéciale en Europe, est arrivé à Londres.

Un Normand, un des plus grands marchands de bestiaux de la région est arrêté.

M. Poux, ancien haut-commissaire de France en Syrie, s'est embarqué pour la Métropole.

Mercredi. M. Otto Abetz a été reçu par le maréchal Pétain.

Le chef de l'Etat a reçu ensuite M. Pierre Laval.

Jeudi. M. P. E. Flaudin a dû s'aller à son arrivé à Vichy à la suite d'une attaque d'angine gripale.

Les Polonais résidents en France seront répartis dans trois camps de travail.

LES HOSTILITES

De la mer au désert, les Britanniques ont pris l'offensive. La bataille du désert occidéal et celle de la Méditerranée ou l'armée grecque est engagée.

Divisions blindées, avions et navires prennent part aux assauts.

Les Britanniques qui ont pris Sidet-Ebaroun, ont atteint la frontière algérienne.

Le temps que les opérations. Les tentatives de sable sont très violentes.

Les Anglais indiquent qu'ils ont fait prisonniers 5 généraux italiens, ainsi que 30 000 hommes.

Voici les noms de trois de ces généraux : Sebastiano Galina, Armando Pescador, Mezzani.

Les avions britanniques restent au contact avec les forces italiennes qui continuent de battre en retraite.

Les Italiens de leur côté reconnaissent que la position ne s'est pas améliorée, mais soulignent, d'une part, l'énergie résistance opposée par leurs divisions métropolitaines, d'autre part, que peu important, dans le désert, les gains ou les pertes de terrain, la seule chose qui compte en définitive étant la destruction des forces adverses.

En Albanie, les Grecs consolident les positions conquises, et les Italiens qui tentent de recevoir des renforts contre-attaquent avec vigueur.

Les éditoriaux de tous les journaux de la capitale italienne sont consacrés à l'examen de la situation sur les différents fronts.

Le « Giornale d'Italia » écrit : « La population italienne se fait dans une guerre fière et de bons et mauvais jours ».

« La Tribuna » écrit : « Aujourd'hui nous combattons sur trois fronts très éloignés, où, pour des raisons évidentes, on ne peut utiliser les grandes masses que l'Italie pourrait engager parce qu'elle sont épuisés par les années de guerre ».

Enfin, le « Lavoro Fascista » s'exprime en ces termes : « Aucune guerre ne peut prétendre uniquement à des victoires ».

« Le Duce fait savoir au monde que l'important est l'issue finale ».

« Les défaites d'Albanie et du désert d'Egypte reconnues par la presse italienne appellent des revanches terribles. Les Italiens sont occupés à les préparer. Comme eux attendent l'issue finale ».

Après la bataille

Libération des pères de quatre enfants
M. Georges Scapin vient de donner les précisions suivantes :

Les pères de quatre enfants, m'écrivait, quelle plaisanterie ! Il n'avait pas été mobilisé ou avait été rendu à leur foyer bien avant l'offensive de mai. C'est exact, je le reconnais.

Mais il n'est resté pas moins que cette classe concerne des milliers de capitifs. Il faut songer à tous les engagés, sous-officiers et soldats, tous les officiers d'active et de réserve qui avaient été exclus de la mesure et qui vont profiter de l'aseord ; et aussi aux pères de trois enfants qui, depuis juin, ont vu leur famille s'agrandir d'un unité.

Si des familles, intéressées par cette décision, sont embarrassées pour libérer la demande, nous serions de renseignements et à leur disposition (voir dernier numéro de l'Indépendant).

Aliments à cuire
L'envoi des aliments à cuire est autorisé (pâtes alimentaires, châtignons, légumes secs) etc., ainsi que celui des plats cuisinés en conserves.

Mais les familles voudraient savoir si les prisonniers disposent, comme au cours de la guerre 1914-1918, d'une installation permettant de faire cuire ou réchauffer les aliments.

Il est impossible de répondre à cette question, mais le régime varie avec chaque camp. C'est pourquoi j'ai demandé à nouveau aux parents de donner, avec l'indication précise du camp, tous détails pouvant intéresser les autres familles.

Envois de livres
Cette question est réglée par le Communiqué officiel n° 28.

Les familles sont autorisées à envoyer à leurs prisonniers de guerre, par la voie de leurs colis individuels : des livres scientifiques ; des livres dont le contenu n'a aucune tendance hostile au régime allemand ; des romans dont le contenu ne soit ni douteux ni obscène ; des jeux de toutes sortes (jeux de cartes, de saïon, de société).

Jusqu'à nos frontières, les familles sont priées de ne pas envoyer d'hebdomadaires ou de revues, mais uniquement des livres.

Un Ancien Combattant.

CHRONIQUE JURIDIQUE

La Législation sur les prix (Suite)

La Publicité des Prix. — La loi a organisé tout un système permettant au public et aux agents du contrôle de connaître les prix des marchandises, denrées et produits mis en vente.

Affichage et étiquetage des prix. — Tous les prix des marchandises et denrées de toute nature, dans les magasins de vente au détail, doivent être indiqués d'une façon très lisible avec la dénomination exacte et complète aux usages commerciaux, soit sur l'objet ou sur son emballage ou réceptif, soit sur une pancarte adhésive à un même lot d'objets identiques.

En ce qui concerne les denrées alimentaires et les boissons, ces indications doivent être répétées sur une affiche apposée à l'extérieur ou à l'intérieur du magasin. Cette affiche doit énumérer les produits dans l'ordre alphabétique.

Dependant, en raison de la difficulté que peut présenter l'indication des prix dans les halles et marchés ainsi que sur les étiquettes des marchandises, le législateur a prévu, en ce qui concerne les produits alimentaires, des exceptions de détail.

La législation en vigueur demeure applicable aux prix des hôtels, pensions de famille et maisons meublées.

(A suivre)
ALEXANDRE ZINGUREVITCH
Docteur en droit
Avocat au Barreau de Bergerac.

Dans les Groupements

Les régiments Alsace-Lorraine sont avides de l'existence de la Mission Alsaciennes et Lorraines en Afrique du Nord et du Centre d'Action et de Recrutement pour les Alsaciens-Lorrains, qu'elle a créé à la Pindé Ghatia.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie (Parillon de gauche de la cour).

L'Association des Familles Nombreuses de l'arrondissement de Bergerac informe ses adhérents que la permanence va être rétablie.

Elle se tiendra le 16, rue Monnet-Sully, tous les jours ouvrables, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Par suite de la dissolution des Associations d'A.C. la Légion Française est seule habilitée pour percevoir les cotisations postales de la Légion Française.

Les familles des mutualistes prisonniers de guerre sont priées de vouloir bien faire inscrire ces derniers chez M. Mourat, secrétaire, place Gambetta, ou chez M. Cabaret, président.

Dimanche dernier, à Notre-Dame de Bergerac, messe de 11 heures, un lien le sermois de charité annuel en faveur des pauvres.

Le Cercle Philharmonique, toujours inébranlable, c'est-à-dire parfait, a donné une audition.

Les amables quéleuses, M^{lles} Morand, Montal et Desmaray ont fait une ample récolte.

Yvendit dernier, les membres du « Comité de Patronage » et du « Comité d'Action » du « Secours National » ont tenu une séance pour examiner les mesures propres à amplifier leur action en vue d'un rendement de plus en plus vaste et efficace.

La commission qui s'est engagée sur les divers projets présentés, fait engager un mieux de leur réussite.

Nous sommes persuadés que les malheureux trouveront dans ce geste, en sur un chevron de plus à l'actif du Secours National.

CHRONIQUE LOCALE

Coup de faulx et arrestation. — Le 10 décembre, vers 4 heures 30, M. François Colombet, 65 ans, cultivateur à la Mouthe, commune de Saint-Pierre-d'Eyrad, journalier chez Mme veuve Nouilles, à la Galle, commune de Puy, était occupé à faire du mortier devant l'habitation de la dite dame.

Soudain, il entendit la détonation d'un coup de faulx, sans cependant être atteint par un projectile, et constata que de la maison Bonamy se reformait brutalement une fenêtre en bois laqué qu'une porte. Une explosion venait de démonter ce coup de faulx avait été tiré par un enfant de onze ans.

Mais le dame Bonamy, née Yvonne Charrière, 31 ans, dent d'explosive vendant de la farine à Goudaud, juge d'instruction, qui devrant mandat de dépôt contre cette dernière pour complicité de violence.

LA CULTURE DES PRIMEURS

AGRICULTEURS,
Rompez avec la tradition et intéressez-vous à la culture des primeurs, vous y trouverez votre compte, le prix étant, en ce moment surtout, particulièrement rémunérateur.

Commencez donc par semer des PÉTITS POIS, la première des grandes récoltes. Tous renseignements et au besoin semences sont à votre disposition aux Etablissements DIN, conserves, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Pommar, rue Saint-Catherine.

Mardi, jour de Noël, pharmacie Vignat, avenue Pasteur (carrière de Pombal).

Clinique Moderne Dentaire
92, rue Neuve-d'Argenson, 92
(face au Palais de Justice)
R. C. 7983 BERGERAC Téléphone 875
Directeur : **BOURZAO**
Consultations : de 9 h. à 12 h., et de 14 h. à 19 h.

SOINS de la BOUCHE et des DENTS
par chirurgien-dentiste diplômé
Extraction sans douleur : 15 francs. — Réparation en 4 heures — Retenue ou transformation d'appareil aux prix les plus justes. Consultations gratuites.
La Maison n'a pas de succursale à Bergerac — TOUS TRAVAUX GARANTIS

Quintonine
Le flacon pour faire soi-même un litre de vinifiant.
5,85, Ttes Phies.

ÉCHANGE - LOCATION
BENOIST, 11, rue Monnet-Sully

